

voyez comme je suis décharné, et comme je suis misérable! Vous savez quel homme solide j'étais avant le mariage, et vous savez à quel point il a fallu rétrécir mes habits. Réfléchissez, Neal, je vous en conjure; sinon vous courez grands risques de devenir pareil à moi.

—Peu importe ce que je devienne, dit le tailleur. Je ne puis vous croire assez déraisonnable pour supposer qu'aucun Melone puisse sortir de ce monde sans s'être battu ou marié. Un peu de raison, monsieur O'Connor; si vous pouvez me procurer une femme, je vous promets la première fois de rétrécir votre habit pour rien.

—Eh bien, donc, dit M. O'Connor, que penseriez-vous de Riddy O'Neil, la fille du boucher? Vous qui avez déjà eu le goût du sang, vous pourriez ici le satisfaire d'une manière innocente, si jamais vous redeveniez sanguinaire. Il est vrai, Neal, quelle a le double de votre taille, et le triple de votre force; mais, pour cette raison même, épousez-la, Neal, si vous pouvez.

Les grands animaux sont paisibles; et que de ciel préserve d'une petite femme les célibataires à qui je veux du bien!

—N'en dites pas d'avantage, monsieur O'Connor. Cette fille est précisément celle dont je suis amoureux; et, soyez sans crainte, je triompherai de son cœur si l'homme au monde en est capable. Ah ça, venez chez moi, et nous allons trinquer à mes succès. Qui est-ce qui appelle ainsi?

—Ah! Neal, je connais cette voix; elle a un son perçant qu'on ne saurait méconnaître. Adieu! il faut que je vous quitte. C'est le petit Jack qui crie, je présume, et il faut que j'aille le bercer et lui chanter des chansons comiques pour l'endormir. Neal, encore une fois réfléchissez avant de fuir ce saut dans les ténèbres. Réfléchissez, Neal, je vous en supplie, Adieu!

(La fin au prochain numéro.)

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC:

SAMEDI, 23 FÉVRIER 1867.

LE PIONNIER DE SHERBROOKE.

Dans notre numéro du 15 décembre dernier, nous avons terminé notre article sur l'hypocrisie et la mauvaise foi du *Pionnier*, par ces quelques lignes: "Le *Pionnier* nous a fourni un texte trop fécond pour ne pas revenir sur son malencontreux article de vendredi dernier. Nous sommes déterminés à ne pas lui faire grâce." Voilà ce que nous écrivions, après avoir établi, par une citation empruntée à l'œuvre d'un pape, que la motion de feu le représentant Papin, exhumée dans ces derniers temps par la *Minerve*, comportait un principe qu'une haute autorité avait proclamé. Depuis lors, l'article du *Pionnier* s'est considérablement allongé, au point que les prétendus annexionistes en Canada se trouvent avoir, à l'heure qu'il est, des points de contact avec Bismarck, l'annexionniste prussien. Que Dieu nous sauve des raisonnements du *Pionnier*!

Savez-vous comment les écrivains de ce journal se sont pris pour répondre à notre écrit qui contenait la fameuse citation? En écrivant sur la bande de leur gazette: *Etes-vous sérieux?* Certes, nous l'étions; et il nous était jamais venu à l'idée de jouer avec des textes empruntés aux autorités de l'Eglise. Ces écrivains qualifiaient le *Pays* de diable, l'autre jour; nous savions qu'ils nous traitaient, nous qui procédons un peu de ce vaillant organe des démocrates, en diabolins! Quant à notre article sur la peine de mort, le *Pionnier* est resté muet. C'est qu'il était pris au dépourvu; c'est que nos citations l'avaient abasourdi. Aussi, pourquoi venir se jeter dans la lutte àussi peu aguerri que cela? Il se croyait bien armé de toutes pièces et, en définitive, il n'avait que la défroque de Don Quichotte pour défendre le trône et l'autel! Pourtant, ces citations n'étaient pas nouvelles; nous les avons vues, disséminées dans les ouvrages des écrivains catholiques qui, dans l'intérêt de l'Eglise et

pour la venger des accusations dont elle est l'objet, ont prouvé qu'elle ne marchait pas à l'encontre des idées modernes; que sur les rapports des gouvernants et des gouvernés, sur la peine de mort, sur l'enseignement, sur le progrès enfin elle avait devancé ceux qui ont la prétention d'être les créateurs du libéralisme tel qu'entendu à notre époque. Ils ont été si loin dans cette voie, — on est pas toujours maître de ses théories, — que l'auteur très sincère de *Catholicisme et Démocratie* aurait voulu faire des moines des apôtres d'industrie. On sait que Lacordaire ne pactisait pas avec les croyants au droit divin: Ste. Beuve disait que ce grand prédicateur, quoique religieux, n'était pas légitimiste "par le même train d'opinion." Est-ce que Montalembert pense sur la forme des gouvernements, comme la plupart des conservateurs catholiques du Canada?

Mais revenons au *Pionnier*. Nous n'avons pas l'intention de l'abandonner, nous nous sentions trop fort pour cela, nous avons l'avantage. Les pères de l'Eglise, les papes seconstituaient nos appuis; nous avions des cautions irrécusables. Nous le laissons s'empêtrer jusqu'au cou, quitte à lui tendre une citation pour le sortir de là. Par exemple, il a dit que 89 a enfanté 93; mais qui donc a enfanté 89? Quel beau texte! Au si nous ne le perdons pas de vue; nous avons nos autorités catholiques; elles nous éclaireront suffisamment sur la gestation de cette féconde époque. Mais comment se fait-il que les écrivains du *Pionnier* aient tout à coup, après deux mois, rompu le silence et soient venus nous poser la question suivante, au risque de passer aux yeux de tous pour des habileurs ignorants qu'ils sont? Du reste, voici ce qu'on lit dans ce journal:

MOTION PAPIN.

Nous revenons à la charge touchant les paroles attribuées à Pie VII par l'Électeur et reproduites par le *Pays* et le *Journal de St. Hyacinthe*. Nous promettons de nous en occuper si ces journaux répondent à la question suivante que nous répétons:

"De quel document ont été extraites les paroles, prêtées à Pie VII par notre savant confrère de l'Électeur et reproduites, avec tant de respect pour l'enseignement de l'Eglise par nos pieux confrères du *Journal* et du *Pays*?"

Ainsi, on ne demande pas si les paroles sont véritablement celles du Saint Père, non; on veut connaître le document qui les contient. Si nous voulions terminer la discussion, dans laquelle le *Pionnier* s'engage à ses risques et périls, nous indiquerions de suite l'œuvre, — pas le document, — où se trouvent ces paroles et bien d'autres, tout aussi stupéfiantes les unes que les autres. Nous nous réservons le mérite des coups de la fin; — et pour prouver au *Pays* et au *Journal de St. Hyacinthe*, mis en cause par le *Pionnier*, que nous sommes sincères, que nous n'avons pas voulu tromper personne, que nous ne fabriquons pas de textes, que nous n'avons pas peur des sommations dans le genre de celles reproduites plus haut, nous allons ici même, donner encore quelques citations, tombées de la bouche de ce même Pontife qui entendait si bien la question de l'enseignement des dogmes dans les écoles mixtes et de la "compatibilité de la religion catholique avec le système républicain." Le *Pionnier*, et les conservateurs de son espèce qui préconisent les idées de monarchie dans nos pays comme le nôtre, apprendront que Pie VII a dit:

"La liberté, chère au ciel et à la terre, est une des facultés de l'homme; elle est le pouvoir d'agir ou de n'agir pas, mais dans les limites de la loi divine et humaine... Le gouvernement démocratique, mes très-chers frères, n'est point en contradiction avec ces maximes et ne répugne point à l'Évangile; il exige même toutes ces vertus sublimes qu'on apprend qu'à l'école de Jésus-Christ, et qui, si elles sont pratiquées religieusement, feront votre bonheur, la gloire et la splendeur de la République."

Nos lecteurs sont priés de s'arrêter un peu sur ce mot République; il a une grande portée dans le débat que vient de rouvrir notre savant confrère du *Pionnier*.

Le même Pape a dit encore:

"Ne croyez pas que la religion catholique s'oppose à la forme du gouvernement républicain... Oui, mes chers frères, soyez bons chrétiens et vous ferez d'excellents démocrates."

C'en est assez pour aujourd'hui; c'en est trop même. Comme nous venons de le dire, nous ne réservons le soin d'en finir avec les écrivains du *Pionnier*, en leur assénant sur la tête l'œuvre écrite et parlée du Saint Père, qu'un historien de la papauté a qualifiée de "monument de

paix et de sa sagesse, où il établit, par l'application des passages de l'Écriture, la compatibilité de la religion catholique avec le système républicain."

On lit dans le *Pays* de Montréal.

"Le *Pays*, avec le cœur qu'on lui connaît, donne le coup de pied à nos milliers d'incendiés, parce qu'ils ont le malheur de parler généralement sa langue. C'est le même journal qui, ainsi qu'on se le rappelle, annonçait en quatre lignes, dans ses faits divers, le terrible incendie du 14 octobre. C'est, comme on le voit, la continuation de sa sympathie pour la ruine totale de dix-neuf mille de ses semblables. — *Journal de Québec*.

M. Cauchon nous dit cela parce que nous avons reproduit d'un autre journal un petit article disant que l'action du comité de secours de Québec relativement à la distribution et à l'emploi des souscriptions soulevait le mécontentement général.

Ainsi, blâmer ou avoir seulement l'air de blâmer un comité qui, malgré ses bonnes intentions, peut se tromper, cela constitue une preuve d'indifférence envers les incendiés. C'est du nouveau!

Nous avons annoncé en quelques lignes l'incendie du 14 octobre dernier c'est vrai; mais les détails nous manquaient. Ensuite nous avons raconté l'affreux malheur dans tous ses principaux détails. Ensuite nous avons publié l'appel des citoyens de Québec au monde entier. Ensuite nous avons fait nous même appel à la charité de la France. Ensuite nous avons conjuré nos compatriotes des États-Unis de ne pas rester sourds à la voix de la misère de 14,000 familles. Ensuite nous avons toujours publié les listes de souscriptions qui nous sont parvenues. Ensuite nous avons exhorté nos concitoyens à assister aux concerts, représentations, etc., organisés pour venir au secours des incendiés. En un mot nous avons fait ce qu'il nous était possible de faire pour soulager la détresse de ces malheureux.

M. Cauchon ne croit pas un mot de ce qu'il nous reproche. Mais il éprouve le besoin de se venger d'une manière quelconque de nous, qui avons livré à la connaissance du public des chiffres compromettants pour son indépendance et son honorabilité. Et l'on sait ce qu'il peut faire quand il ressent de ces besoins-là!

LA PEINE DE MORT.

On lit dans l'*Indépendance Belge*, à la date du 18 Janvier:

La Chambre des Représentants a repris le 15 ses travaux interrompus par les vacances du nouvel an.

La discussion du nouveau Code pénal, amendé par le Sénat, avait été portée à son ordre du jour.

Aussitôt le plus grave problème que soulève la révision de notre législation pénale s'est imposé à l'assemblée. La peine de mort sera-t-elle maintenue? M. Thonissen, un des plus anciens et des plus ardents adversaires de la peine capitale, s'est levé pour appuyer une proposition formelle d'abolition déposée par M. M. Guillery, De Wluin, Hagemans, Kervyn, Lambert, Crombez, Vlemineckx, Funck, Le Hardy de Beaujeu et Couvreur.

Un fait nous a surtout frappés dans le remarquable discours de cet orateur, et ce fait le voici: De 1846 à 1856, en France et en Angleterre, la peine capitale a été appliquée à DIX condamnés dont l'innocence a été démontrée trop tard. Dix erreurs judiciaires en dix ans! Une par année. Cela est véritablement effrayant. Et, cependant, on nous dit que les erreurs judiciaires sont aujourd'hui à peu près impossibles, tant la procédure criminelle est parfaite tant est grande la sagacité des juges d'instruction, des procureurs généraux, et des jurés contemporains. On voit ce que vaut cet argument des partisans de la peine de mort. La procédure criminelle est aussi parfaite en France qu'en Belgique, puisque c'est à la France que nous l'avons empruntée. Il n'en est pas moins vrai que dans ce pays une année ne se passe pas sans que le bourreau fasse tomber une tête innocente. Et l'on prétend que les erreurs judiciaires sont des fantômes! Dites que ce sont des revenants, car elles ne reviennent que trop.

La possibilité, la réalité de l'erreur judiciaire est l'argument le plus terrible que l'on puisse invoquer contre la peine de mort. Il en est un autre que M. Thonissen a développé avec cette science de jurisconsulte que ses adversaires politiques ne lui ont jamais niée: l'inutilité de cette peine.

Dans la séance du 16, M. Kervyn de Lettenhove — un autre membre du parti catholique — a soutenu la même thèse que M. Thonissen.